



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL

Entre d'une part :

Le prêteur : La délégation académique du numérique représentée, dans le cadre de cette convention de prêt, par l'établissement Collège Forain François Verdier à Leguevin, son chef d'établissement M. Vaz et M. Pujades le réfèrent aux usages pédagogiques du numérique de Edull@b.

et d'autre part :

L'emprunteur : L'établissement.....
représenté par M/Mme

il est convenu d'une mise à disposition du matériel suivant :

-
-
-

Ce prêt est valable de ce jour au

Cette durée pourra être prolongée à la demande de l'emprunteur.

En cas de panne et/ou détérioration du matériel, les frais de réparation seront à la charge de l'emprunteur.

L'édul@b se réserve le droit de récupérer ponctuellement tout ou partie du matériel en cas de nécessité (présentation, besoin de formation, démonstration pour d'autres établissements du bassin, ...).

Signature M. Pujades

M/Mme.....